

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)... 40 fr.
Abonnement de soutien..... 100 fr.
Le Numéro 4 fr.

ACTION DIRECTE OU CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE

Le 28 mai, la masse des syndiqués pouvait se dire : « Enfin, voilà nos dirigeants qui admettent eux-mêmes la faillite de la politique du blocage des salaires et du soi-disant blocage des prix ! »

Avec impatience et soulagement, chacun attendait les revendications de la C.A. et les moyens d'action qu'elle allait placer en avant pour aboutir rapidement.

Le patronat était atterré et un de ses organes, La Vie Financière, pouvait écrire :

« La C. G. T. peut tout ce qu'elle veut. »

Hélas ! trois fois hélas ! nos dirigeants ne « voulaient » pas beaucoup. Ils ne « voulaient » pas « pouvoir ».

Ils s'engagèrent dans la voie de garage de la traditionnelle collaboration des classes. Eugène Hénaff ne comprit pas bien. Il manifesta quelques velléités d'action, mais, vite désarmé par Raynaud et Capocci, il démentit dès le lendemain ses propres déclarations.

Aujourd'hui, les dirigeants confédéraux, unanimes, se lancent dans les interminables marchandages de la Conférence économique.

Benoit Frachon, au Congrès de l'U. S. Métaux, déclare : « Nous sommes prêts à discuter. Les ouvriers resteront disciplinés. Ils ont le droit de grève, mais aussi celui de ne pas s'en servir. »

Frachon aime le paradoxe. En d'autres termes, il déclare que les ouvriers peuvent combattre par les méthodes de l'action directe pour améliorer leurs salaires, mais ils ont aussi le droit de continuer à crever de faim avec un pouvoir d'achat misérable.

Quant à Léon Jouhaux, il est évidemment en complet accord avec son collègue secrétaire général :

« Nous n'avons en aucune façon l'intention de rompre les pourparlers à la Conférence économique, et cela dans l'intérêt général du pays. Si nous n'avions pas tenu compte de cet intérêt supérieur, ainsi que des nécessités de production, des mouvements de grève se seraient manifestés. C'est pour éviter ces perturbations que nous négocions et que nous n'abandonnons pas nos revendications. »

Ainsi, Frachon et Jouhaux et, à leur suite, Capocci et Raynaud, avouent ouvertement rester fidèles à la politique du « Produire d'abord », et que s'ils ont abandonné la néfaste politique du blocage, c'est pour éviter « au pays des perturbations ».

En effet, les salariés de toutes les corporations étaient prêts à déborder leurs dirigeants et à se lancer dans la lutte pour un salaire en rapport avec le coût de la vie.

Action directe qui aurait brisé la paisible collaboration des sommets de la C. G. T. avec le patronat et le gouvernement. La chaudière était surchauffée, alors nos dirigeants ont jeté sur le tapis les 25 %. Le patronat, le gouvernement et la C.F.T.C. ergotent, ne veulent abandonner que 15, ou même 5 %. Et, sans avoir obtenu satisfaction, on assiste à ce scandale innombrable d'une « Conférence économique » convoquée pour étouffer toute action de la classe ouvrière, et dans laquelle dirigeants cégétistes et patronaux discutent autour d'un tapis vert.

En 1936, la Conférence Matignon s'est réunie après que l'action directe eut donné satisfaction aux revendications ouvrières. Si les syndicalistes révolutionnaires s'opposèrent à sa tenue, c'est qu'ils n'ont jamais confiance dans les méthodes de la collaboration des classes. Ils ont eu raison puisque Matignon décria la « Pause ».

Mais aujourd'hui, la collaboration est poussée encore plus loin. La C. G. T. propose une nouvelle Conférence Matignon alors qu'il n'y a pas satisfaction des revendications. Elle accepte une « pause », alors que les ouvriers n'ont jamais été si exploités.

La seule voie pour obtenir même les 25 %, c'est l'action directe. Nos dirigeants y opposent la collaboration des classes dans la « Conférence », au nom de laquelle ils ont soutenu le blocage des salaires ! Les résultats en seront aussi néfastes.

Mais, ouvriers, fonctionnaires commencent à comprendre. Sous leur pression, le Bureau confédéral s'est vu dans l'obligation d'abandonner le « blocage ». Bientôt, ils s'engageront dans une action directe entre le patronat et le gouvernement pour arracher un salaire en rapport avec le coût de la vie. L'heure de l'action est proche !

« F. O. ».

ALERTE A LA PROVOCATION

Des responsables syndicaux du Livre ont reçu une lettre signée d'une prétendue équipe de « Front ouvrier » qui les menace de représailles physiques. Les amis de « F.O. » du Livre mettent en garde les syndiqués contre les auteurs de ce libelle. Se plaçant résolument dans le

cadre de la démocratie syndicale, reprouvant toutes méthodes bureaucratiques, il est clair que le « F. O. » ne peut admettre les violences physiques. Ouvriers du Livre, cherchez à qui peut profiter cette grossière provocation.

ROGER PAUL.
(Livre parisien.)

Au Congrès de l'U.S. Métaux de la R. P. Alline défend la plate-forme des syndicalistes révolutionnaires de la métallurgie

Camarades,

C'est avec satisfaction que nous avons enregistré la nouvelle orientation donnée à notre grande C.G.T., par la décision de la commission administrative, du 29 mai.

Nous y lisons textuellement :

« La commission administrative, en effet, a constaté que, grâce à l'effort de la classe ouvrière, le volume de la production a plus que doublé depuis la remise en ordre des salaires et que le rendement du travail s'est sensiblement accru.

« Par contre, malgré les déclarations sur le blocage des salaires et des prix, ces derniers ont continué leur marche ascendante. Le coût de la vie a officiellement augmenté de 65 à 70 % depuis un an.

« La commission administrative estime que, dans l'état actuel de la production en augmentation constante, il est possible et nécessaire d'accorder un relèvement des salaires, traitements et retraites de l'ordre de 25 % sans aucune incidence sur les prix. »

Enfin, à la lecture de l'article du camarade Benoit Frachon, qui déclarait que la politique du blocage des salaires et des prix avait fait faillite,

nous avons estimé que notre grande C.G.T. avait compris qu'il fallait abandonner le soutien d'une politique abaissant considérablement le niveau de vie de la classe ouvrière.

Aujourd'hui, le gouvernement ne veut nous octroyer que 15 %, et le M.R.P. Schumann, l'enfant chéri des sacristies, a déclaré à un journal américain : « Les 15 % sont un maximum absolu, la plupart des fonctionnaires les auront, mais les travailleurs de l'industrie privée, dont les salaires n'ont pas été gelés, devront se contenter d'une augmentation inférieure. »

J'avoue que nous sommes en droit d'être extrêmement inquiets de ces déclarations, car j'estime que nous ne pouvons faire aucune confiance à une conférence économique placée sous l'autorité d'un chef de gouvernement M.R.P.

En réalité, quelles sont les revendications à mettre en avant ?

D'abord, si nous sommes d'accord avec le principe même d'une augmentation de salaire, nous déclarons qu'une véritable revalorisation de ceux-ci doit tenir compte de l'augmentation réelle du coût de la vie. Or, Benoit Frachon déclarait que

celle-ci avait augmenté officiellement de 80 % depuis avril 1945, et nous savons que de semblables évaluations sont encore en-dessous de la réalité, car elles ne tiennent compte que des cours officiels.

En avril 1945, la C.G.T. réclamait 4.000 francs par mois et 23 francs de l'heure de minimum vital. C'est donc, en tenant compte de l'augmentation de 80 %, 7.200 francs par mois et 43 francs de l'heure qu'il faut réclamer aujourd'hui. Pour cette raison, nous considérons comme absolument insuffisants les 25 % réclamés par la C.G.T. Ce ne sont pas des miettes que nous réclamons, c'est une véritable revalorisation des salaires pour sortir enfin la classe ouvrière de la gêne et de la misère.

Ce minimum vital doit être garanti contre l'augmentation du coût de la vie par l'échelle mobile des salaires.

Je veux citer sur ce point le rapport du XIV^e Congrès fédéral des Métaux, tenu à Paris, le 4 décembre 1938.

On y lit :

Aujourd'hui, lorsqu'on établit un parallèle entre la progression des indices du coût de la vie et le total des augmentations accordées, on constate que ces dernières n'ont pas permis de maintenir la valeur d'achat du salaire ouvrier telle qu'elle était en juin 1936.

Il n'est pas exagéré d'indiquer qu'elle est réduite d'au moins 25 à 30 %. Cette expérience nous démontre combien nous avons raison d'insister à chaque Comité national fédéral sur l'importance de la revendication de l'échelle mobile. Nous avons poursuivi notre effort dans ce sens, car nous estimons que l'échelle mobile comporte pour la classe ouvrière ce double avantage : permettre aux salaires de suivre les fluctuations du coût de la vie et, du même coup, d'échapper aux lenteurs de la procédure et aux injustices des sentences surarbitrales.

Nous pensons aujourd'hui que cette revendication essentielle n'a jamais été aussi nécessaire.

Et maintenant se pose le grave problème de la stabilisation du coût de la vie. La résolution de la commission administrative a fort justement compris que le problème de stabilisation des prix doit être pris en main par les organisations de masses de la classe ouvrière, des paysans et des petits commerçants.

Il faut commencer par contrôler les prix à la production. C'est le rôle des délégués ouvriers qui doivent prendre toutes les mesures pour ouvrir les livres de comptes, supprimer le secret commercial. Ils se feront assister dans ce travail d'experts-comptables syndiqués.

(Voir suite en 3^e page)

Il faut faire baisser les prix

On entend fréquemment les syndiqués nous dire : « c'est bien joli de réclamer l'augmentation des salaires, il vaudrait mieux faire baisser les prix ! »

Nous comprenons très bien la préoccupation qui anime le ménage effrayé par la hausse, mais nous constatons que les prix ont haussé sans aucune augmentation de salaires, depuis plus d'un an, de 75 à 80 %. Cela signifie d'une part que les patrons se sont empli les poches et de l'autre que le gouvernement bourgeois est impuissant à les en empêcher.

Nous réclamons donc l'échelle mobile des salaires pour que les travailleurs ne fassent pas tous les frais de la guerre impérialiste qui, pendant les années de bataille et d'occupation, a détruit et saccagé le potentiel économique de notre continent.

Mais ce n'est là qu'un point de départ. Poser le problème de l'échelle mobile, c'est vouloir que les ouvriers dressent l'indice du coût de la vie, par le truchement de leurs organismes syndicaux. C'est pousser à l'action ouvrière contre la hausse des prix et le contrôle de la production industrielle et du ravitaillement.

Dans chaque entreprise, le comité prévu par la loi du 22 février 1945 doit lutter pour le contrôle permanent sur le prix de revient, la fabrication et les ventes. Ce n'est pas à l'occasion du bilan annuel, mais à tout moment qu'il doit conquérir le droit de découvrir et de dénoncer tous les agissements nuisibles à la collectivité. Pour cela, il faut abolir le secret commercial des livres de comptes et donner aux techniciens syndicalistes les moyens d'informer les ouvriers de toutes les questions qui intéressent la formation des prix, l'ampleur des marges bénéficiaires et la circulation des marchandises.

Il faut abolir la scandaleuse loi votée à l'unanimité par la Chambre et dessaisir les syndicats patronaux de la sous-répartition des produits rationnés au profit de comités de petits commerçants, industriels et représentants ouvriers, démocratiquement élus par les comités d'entreprise de chaque branche.

La C.G.T. recommande la création de comités de surveillance des prix dans chaque département. Il faut que dans chaque localité, travailleurs syndiqués, paysans de la

C.G.A., ménagères et petits commerçants dénoncent les trafics et fixent les prix à la production comme la résistance l'a fait sous l'occupation dans le Cambrésis.

Il faut un tribunal du Peuple pour juger les fraudeurs ; communiquer les dossiers à la justice bourgeoise signifie renoncer à toute sanction efficace et rapide.

La voie que nous indiquons est celle de la lutte autonome des masses. C'est la seule qui puisse aboutir. Elle exige que les travailleurs se mobilisent dans leurs syndicats pour obliger les dirigeants confédéraux à poser la question autrement que sous l'angle de la confiance aux pouvoirs établis.

Par notre lutte ouvrière contre la hausse des prix et le marché noir, nous préparons le renversement du mécanisme de l'exploitation capitaliste. Nous contraignons les patrons et leur état à reculer devant notre volonté de ne plus tolérer l'augmentation des bénéfices et la sous-alimentation des masses.

Les patrons prétendent que les marges bénéficiaires ne permettent pas l'augmentation des salaires. Qu'ils ouvrent leurs livres de comptes ! Les comités d'entreprise et les comités de contrôle sur le ravitaillement et les prix se chargeront bien de trouver les ressources cachées du marché noir.

Michel BRAUDO.

Réflexions sur le statut de la fonction publique

Dans le dernier numéro de « Front Ouvrier », certaines dispositions de ce statut ont été décrites, mais un certain nombre sont encore à souligner.

La campagne électorale vient de montrer que ce projet était davantage destiné à la propagande d'un parti politique, qu'à la volonté de réformer des administrations au profit des travailleurs.

Ainsi l'article 14 prévoit que si « l'administration subit un préjudice direct résultant d'une faute lourde commise par un fonctionnaire, la responsabilité pécuniaire de celui-ci est engagée ». C'est là une disposition de Droit qui est à la base du régime capitaliste. Les parlementaires

et ministres bénéficient de l'immunité pour couvrir de sales besognes, mais les fonctionnaires qui ne sont autres que des salariés, doivent payer. Qu'attend-on pour faire couvrir pécuniairement par une assurance contractée par l'Etat, les fautes de service des salariés de la fonction publique ?

Il y a cependant du bon dans ce statut, mais ce bon n'est pas suffisamment précisé : l'article 4 dit bien qu'« aucune distinction n'est faite entre les deux sexes pour l'application du statut ».

Mais rien ne précise si tous les emplois seront uniformément ouverts aux hommes et aux femmes.

(Voir suite en 3^e page)

Ce que doit être la tendance lutte de classes dans la C.G.T.

Un précédent article a posé la question de l'unification des courants lutte de classes dans la C.G.T. et en particulier des amis de F.O. et du C.E.T.E.S. En vue d'aider à la réalisation de cette unité, je me propose de préciser ici ce que doit être pour les amis de F.O. le regroupement que nous voulons réaliser.

En premier lieu, il ne s'agit pas de faire revivre les oppositions syndicales, telles qu'elles ont existé entre les deux guerres mondiales. Le terme d'« opposition » implique une conception négative et destructrice de la lutte des tendances que nous repoussons, à la fois parce qu'elle est stérile et parce qu'elle peut être dangereuse pour le mouvement syndical.

Certes, il faut critiquer les tergiversations et les capitulations des majoritaires de la C.G.T., c'est-à-dire les positions des Jouhaux et des Frachon qui, à l'heure actuelle, ne se distinguent pratiquement plus, même sur la question de l'indépendance du syndicalisme. Mais cette critique doit se faire en opposant à leur politique sans principes, soumise à toutes les variations de l'opportunisme parlementaire, un programme constructif, solidement étudié ; à ce sujet, le manifeste Valière contient, à notre avis, les bases positives d'un véritable programme confédéral.

Nous ne voulons plus de ces critiques d'assemblées générales qui se contentent de démolir. Les syndicalistes lutte de classes doivent apparaître comme les meilleurs artisans de leur syndicat ; ils doivent parler en responsables et ne pas hésiter à assumer les charges que leur confient leurs camarades. Même les tâches les plus ingrates dans un syndicat ne doivent pas les rebuter : ils montreront ainsi qu'ils savent non seulement parler, mais aussi agir en syndicalistes conséquents.

Ce point étant établi, il n'importe plus de discuter pour savoir si la tendance lutte de classes doit réunir seulement des militants ou s'adresser directement à la masse des syndiqués. Il est évident que, par la force des choses, une tendance minoritaire ne groupe que les militants les plus conscients et qu'elle n'attire pas la masse des travailleurs. Mais il est impossible de séparer les militants de la base : il n'y a pas de militants de droit divin. Si une tendance veut vivre et étendre son influence, elle ne peut le faire qu'en s'adressant directement à la masse pour faire surgir de nouvelles couches de militants. Et, du reste, tous les courants lutte de classes, même les plus attachés à la notion de « militant », cherchent à créer un organe qui, comme *Front Ouvrier*, touche directement les syndiqués.

Nous ne devons pas craindre qu'ainsi les tendances concurrentes l'organisation syndicale et se substituent à elle. Une tendance contribue à poser les problèmes nettement devant la masse ; et c'est l'organisation syndicale, régulièrement consultée, qui décide en dernier ressort. Ainsi on évite les combinaisons de coulisse, où les dirigeants syndicaux préparent des nègres blancs qu'ils font voter ensuite dans la confusion et à l'unanimité. S'adresser directement aux masses syndicales, exige plus de courage ; car le militant est obligé de prendre ses responsabilités publiquement et de défendre même (ou plutôt surtout) dans les assemblées syndicales les positions qu'il croit justes.

Mais la diversité des conceptions politiques ou philosophiques, dont se réclament les syndicalistes d'action directe, ne rend-elle pas impossible ce regroupement que souhaitent les amis de *Front Ouvrier* ? Un tel front unique n'est-il pas purement occasionnel et voué à une dislocation rapide ? Certes, des crises sont possibles, qui seront d'ailleurs d'autant moins aiguës que nous aurons su intéresser davantage la masse des syndiqués à nos conceptions.

Mais une tendance lutte de classes doit être plus et mieux qu'un simple front unique. Exiger au départ une identité de vues philosophique, c'est vouloir inconsciemment constituer un parti syndicaliste, qui recruterait clandestinement dans la C.G.T. ; c'est vouloir créer une chapelle, ou préparer la scission, comme l'ont fait les camarades de la C.N.T. française. Mais de la collaboration intime et franche entre des camarades séparés par des divergences philosophiques, doivent naître peu à peu une union plus complète, une conciliation des divergences, grâce à la discussion et aux résultats des expériences successives. Ainsi se réalise peu à peu cette cohésion qui n'existait pas à l'origine. Que l'on ne dise pas que c'est une utopie. Le mouvement syndical dans son ensemble est, lui aussi, un rassemblement d'éléments fort divers, mais qui acquiert lentement une âme propre à force de mener la lutte en commun.

Ainsi ce regroupement des syndicalistes lutte de classes est possible, dès maintenant, et IL EST URGENT. Il ne faut pas se dissimuler que la tâche sera rude. Jouhaux et Frachon sont d'accord pour réduire au minimum la démocratie dans la C.G.T. ; nos militants font l'objet d'attaques incessantes quand ils veulent exposer leur point de vue, comme c'est leur droit. Les bonzes syndicaux ont déjà pris l'initiative de décider des exclusions arbitraires. Laisser les syndicalistes lutte de classes divisés, c'est donner raison à ceux qui proclament qu'il faut une nouvelle centrale syndicale. Nous, qui sommes sans réserves pour l'unité de la C.G.T., nous pensons que, seul, le regroupement des syndicalistes véritables peut éviter la grave crise que menacent de provoquer les bonzes syndicaux par leur aveuglement. A l'ouvrage donc !

F. VIAN.

REVUE DE PRESSE SYNDICALE

Les « guides aimés » !!!

Notre camarade Valière déclarait au Congrès confédéral, le 8 avril dernier, en conclusion d'une partie de son exposé relative à l'hymne à la production :

« Il y a donc un vice dans la politique de la C.G.T. puisque, pour le moment, « la lutte-production », conçue à la façon du Bureau confédéral, loin d'être une forme de lutte contre les trusts, n'aboutit qu'à les renforcer. »

On sait l'accueil réservé à des propos aussi séditeux par les majoritaires de la C.G.T. et leurs « guides aimés » (disait Maurice, des Cuir et Peaux, dans la V.O. du 15 juin).

Or, voici ce qu'écrivit Hénaff dans la V.O. du 15 juin, commentant la réunion de la C.A. de la C.G.T. :

« Frachon a également démontré clairement que l'augmentation de la production avait contribué à l'augmentation de la richesse nationale. Et quand on dit richesse nationale, on vise les caisses de l'Etat et les coffres-forts des industriels, des pontifes du commerce et de la finance. »

Et voici ce qu'écrivit Henri Raynaud dans la V.O. du 22 juin, commentant les contre-propositions patronales relatives à la question de l'augmentation des salaires :

« En fait, il s'agit d'abord et avant tout de préserver de la moindre atteinte les super-profits patronaux obtenus sur le dos des travailleurs, en accaparant le bénéfice de l'effort concret de production de la classe ouvrière. »

« Il s'agit de continuer ce que l'on a fait depuis mars 1945, puisque à la suite de l'augmentation de 100 % de la production, seuls les profits ont augmenté, alors que le pouvoir d'achat des salaires a diminué. »

« Le patronat s'est enrichi, la classe ouvrière s'est appauvrie. »

Mais le 8 avril, au Congrès confédéral, Frachon, un des « guides aimés », avait déclaré dans son rapport d'activité (*Le Peuple* du 9 avril) :

« Il (le Bureau confédéral) a appelé les ouvriers à fournir un effort sans cesse accru. »

« Gagner la bataille de la production lui apparaissait dès ce moment aussi important que de gagner la bataille de la libération. »

« Dans ce combat, la C. G. T. a marqué des points contre la réaction. »

... sous les applaudissements de la majorité confédérale, comme il convient.

Coucou !!!

Et surtout, n'allez pas le leur « chiper », leur hymne à la production, à nos « guides aimés » !!! Vous vous feriez appeler « coucous » par Monmousseau ; avouez que c'est plus gracieux que « vipères lubriques », mais tout de même... Monmousseau s'en prend à certains groupes politiques, en particulier au M.R.P. qui « s'attribue sans sourciller non seulement le succès de la production... », et notre « guide aimé » de revendiquer ainsi dans la V.O. du 1^{er} juin : « Voilà 21 mois que Benoît Frachon a lancé son premier appel en faveur de la production ; et ce qu'il en a dit et écrit depuis cette époque a fourni la matière d'un volume de 234 pages. »

« Depuis bientôt 2 ans, notre V.O. et la majeure partie de la presse fédérale et départementale se sont transformées en tambour de ville pour exalter ce devoir national et dénoncer les maîtres-freineurs et saboteurs de la production. »

« Depuis bientôt 2 ans, pas un congrès, pas une conférence, pas un meeting où nos militants ne soient venus et revenus sur la question. »

Quant à nous, laissant à César ce qui est à César, nous nous contentons de rapprocher les lignes ci-dessus de Monmousseau et les déclarations de Frachon des autres lignes,

cités plus haut, de Hénaff et de Raynaud.

Un malin !

C'est Léon Jouhaux qui, sous le titre « Nous avions prévenu à temps », rappelle dans « Force Ouvrière » du 13 juin, certaines de ses paroles du Congrès confédéral où il déclarait que le blocage des salaires n'avait eu, « jusqu'ici, comme résultat, que l'amoinissement du niveau de vie des salariés ».

Et de se frotter les mains avec satisfaction pour son flair, tout en ayant l'air de laisser tomber les petits copains avec leur hymne à la production ! Il n'est pas un « coucou », lui !

Contentons-nous de rappeler que Jouhaux vota la même résolution que Frachon, Monmousseau, Hénaff, Raynaud et Cie, résolution dans laquelle la production et la renaissance françaises tenaient plus de place que les moyens d'action propres à relever le niveau de vie des masses travailleuses. Et contentons-nous de relever aussi l'avant-dernière phrase de l'article déjà cité :

« Nous sommes prêts à continuer (la production), car nous voulons le relèvement du pays ».

Et le mais qui suit ne change rien.

H. VIDALENCHÉ.

RAPPEL à l'usage de Jouhaux

A propos des salaires, le crétaire général de la C.G.T. écrit dans « Le Peuple » du 15 juin 1946 que, de mars 1945 à mars 1946, le coût de l'existence a augmenté de 40 %. Exactement de 39,6 %, car il tient à être précis.

Comme nous-mêmes avons un intérêt vital que les nouveaux salaires, depuis trop longtemps attendus, s'alignent le plus possible avec le prix de la vie, nous prions le secrétaire général de la C.G.T. de bien vouloir s'inspirer de l'indice ci-dessous des prix considérés aux dates dont lui-même a fait état.

Indice qui, révérence parler, est infiniment plus exact que le sien. D'abord parce que, à force de calculer, compter, décompter, recompter pour réaliser l'impossible équilibre de nos gains et dépenses pourtant réduites à l'extrême, nous avons acquis une certaine compétence dans l'art arithmétique. Ensuite, parce que dans tout ce que nous faisons, disons ou écrivons, nous écartons le bluff et le mensonge.

C'est dans cet esprit que nous n'avons fait figurer dans le tableau ci-dessous ni les pommes de terre ni les carottes. L'augmentation du prix de ces denrées est respectivement de 600 et 620 %. Mais, comme dans le cours de l'année il n'y a presque pas eu de ventes à prix homologues, celles de ces dernières mois ne peuvent valablement entrer en compte pour l'établissement d'un pourcentage moyen.

On doit aussi remarquer qu'il ne s'agit que de denrées et objets à prix imposés et contrôlés.

Ainsi donc, si le secrétaire général de la C.G.T., en se basant sur un pourcentage de 40 % d'augmentation du prix de la vie, estime justifiée une augmentation de 25 % des salaires, alors que ce pourcentage est en réalité de 79 % ; il voudra bien convenir que notre revendication de fixer à 7.400 francs le salaire minimum vital est extrêmement modérée, et la soutenir à fond.

En retour, nous n'insisterons pas sur son erreur.

Ch. VALUDE.

SOLIDARITÉ avec Edouard Stoessel

Edouard Stoessel, secrétaire général de la section départementale du Nord, est un militant révolutionnaire qui n'a pas peur de défendre ses idées. Ce non-conformisme déplaît à la direction fédérale actuelle, qui, par tous les moyens, cherche à détacher de la minorité ce bastion du syndicalisme qu'est le Nord.

Rien n'arrête nos dirigeants actuels. La calomnie est leur arme de choix. Déjà, au début de 1945, on pouvait lire dans un journal syndical de la région marseillaise dirigé par le non-généraliste Tancrede : « Stoessel, nom qui rappelle étrangement l'occupant. » Puis ce furent les propos de Planès, secrétaire fédéral, qui déclarait qu'un jour il trouverait bien le moyen de renverser Stoessel.

Lors du renouvellement de la Commission exécutive du département du Nord, Planès partit donc en campagne contre notre camarade et, pendant près de huit jours, a prospecté la région. Il finit par faire accrédié le bruit qu'à l'assemblée générale de Lille, il y aurait « une bombe atomique ». Voici ladite « bombe ». Au cours de la réunion, la dame Lorette lança ces accusations : « Stoessel est responsable de l'assassinat du militant socialiste Delaplace, chef d'équipe à Fourmies, qui figurait, soi-disant, sur un document trouvé par Stoessel lors d'une enquête administrative faite au bureau de Féron, à la suite de l'exécution par la résistance du fasciste Franconi. Stoessel s'est emparé de papiers compromettants sur le cadavre de Franconi. Il est resté l'ami de Franconi jusqu'à l'exécution de celui-ci. » Ces accusations furent reprises par Planès au Conseil National de la Fédération postale des 14 et 15 décembre 1945 (*Fédération postale*, numéro 4, décembre 1945).

La Fédération postale désigne une Commission d'enquête syndicale. Celle-ci a simplement omis d'entendre les principaux témoins et reproche à Stoessel d'avoir remis les deux prétendus documents à son directeur départemental au lieu de les remettre aux responsables de la résistance. Et elle conclut à l'exclusion des postes de responsable de notre camarade. Au dernier Conseil Na-

tional du mois d'avril, la séance du vendredi 26 n'a pas duré moins de six heures pour cette affaire. Notre camarade ainsi que Béreaux, secrétaire régional du Nord, ont prouvé avec témoignage à l'appui : 1° qu'à aucun moment Stoessel n'a été l'ami du fasciste Franconi ; 2° que Stoessel n'a pas découvert deux documents à Féron, bureau où le franciste fut exécuté, mais un seul. Ce document fut trouvé dans un livre. Les résistants qui ont exécuté le traître ont déclaré l'avoir abattu avec son propre revolver après l'avoir fouillé ; 3° que dans ce document une seule personne était désignée : le receveur de Fourmies, M. Notre-Dame.

Ce document a été entre les mains de quatre personnes. Or la Commission d'enquête n'en a interrogé qu'une, le receveur Notre-Dame. Celui-ci déclare ne plus se souvenir des noms qui y figurent. Toutefois, il se souvient de la couleur du papier et du numéro de la formule administrative sur laquelle étaient mentionnés ces noms. Stoessel et les deux autres personnes que la Commission d'enquête a « oublié » d'interroger, déclarent que ce document était un brouillon soit de lettre, soit d'article sur lequel seul le nom de M. Notre-Dame figurait ; 4° que Stoessel a prévenu M. Notre-Dame le jour même de la découverte du document ; 5° que Stoessel n'a pas remis le document au directeur départemental du Nord parce qu'il était son chef administratif, mais responsable départemental de la résistance P.T.T. ; 6° que Stoessel fut un résistant actif et qu'en tant que socialiste, il aurait prévenu un camarade socialiste menacé d'autant plus que Stoessel a aidé, hébergé, secouru de nombreux résistants traqués, qu'ils aient été communistes, socialistes, juifs ou autres. Les témoignages écrits émanant de résistants communistes, socialistes ou syndicalistes sont nombreux et formels sur ces points.

Malgré la preuve que Stoessel a été victime d'une odieuse calomnie, le Conseil National l'a condamné par 59 voix contre 23 et 13 abstentions. Cette décision couvre de honte ceux qui l'ont prise. De plus, elle est antistatutaire, car, seul, un Congrès peut

	Prix en mars		Augmentation
	1945	1946	
Pâtes	19 60	34 "	75 %
Sel	4 40	6 "	37 %
Sucre	32 "	50 "	56 %
Margarine	50 "	80 "	60 %
Beurre	104 "	150 "	44 %
Oufs	3 80	6 50	72 %
Café	62 "	112 "	80 %
Confiture	28 "	52 "	85 %
Lentilles	24 "	42 "	75 %
Pois cassés	16 "	32 "	100 %
Vin	10 50	22 "	95 %
Saindoux	60 "	90 "	50 %
Journaux	1 50	2 "	33 %
Cirage	8 "	16 "	100 %
Ampoules électriques.	9 "	30 "	230 %

NOTA. — Prix au kilo pour les denrées ; à la pièce pour les objets.

prendre une telle décision après avis de la section de base. Aussi la Commission exécutive départementale du Nord refuse-t-elle d'appliquer cette décision et renouvelle à l'unanimité sa confiance à son secrétaire général. Elle fait d'ailleurs appel devant la C.G.T.

Vous qui avez condamné Mattie pour sa formule et qui faites fi de la moralité prolétarienne, rappelez-vous ces paroles de Proudhon : « Voulez-vous préparer un pays à la servitude ? Faites que les personnes se méprisent, détruisez le respect... »

Toute notre sympathie et notre amitié vont au camarade Edouard Stoessel que nous considérons comme un militant n'ayant pas failli.

Nos camarades du Nord sortent un numéro spécial de *P.T.T. Nord*, organe officiel de la Fédération postale du Nord, entièrement consacré au procès Stoessel.

Ils ouvrent une souscription pour l'édition d'une brochure destinée à la réhabilitation d'Edouard Stoessel.

Souscrivez à Charles Benane, secrétaire général du Nord, 75, rue Léon-Gambetta, à Lille. Compte chèques postaux 68-65 Lille.

FRONT OUVRIER MENSUEL

paraîtra

le 8 août

le 8 septembre... et

tous les quinze jours ensuite

Abonnez-vous

à

FRONT OUVRIER

Organe du syndicalisme révolutionnaire

DANS LES FEDERATIONS

METALLOS, REDIGEZ VOS CAHIERS DE REVENDICATIONS

Le Bureau confédéral et la C.A. de la C.G.T. viennent brusquement de changer leur politique sur les salaires en réclamant une revalorisation immédiate de 25 %.

La C.G.T. ne réclame que 25 % et le patronat les lui refuse. Il apparaît donc clairement cette fois que production et salaires ne sont pas aussi intimement liés qu'on a voulu le laisser croire. Pour le patronat, augmenter sa production, c'est uniquement augmenter ses profits. Quant aux salaires, ma foi, il cède seulement en fonction du rapport de forces et seulement si le travailleur montre les dents et cogne sur la table.

En fait, ce que veut chaque salarié, c'est que son salaire soit avant tout revalorisé en fonction du coût de la vie. Pour cela, il faut déterminer un minimum vital. Ce travail, la C.G.T. l'a fait en février 1945. A cette époque, elle l'avait très modestement fixé à 4.000 francs. Depuis, le coût officiel de la vie a augmenté de 85 %. Le même pouvoir d'achat qu'en 1945 sera donc acquis par un salaire minimum de 4.000 x 185 = 7.400 fr. en juin 1946.

100

Ce que veulent avant tout les métallos, c'est l'application immédiate de ce minimum de 7.400 fr. au manoeuvre.

Un tel rajustement serait évidemment d'une portée très limitée si le pouvoir d'achat ainsi rajusté ne se trouvait garanti contre toute nouvelle hausse du coût de la vie. Pour cela, deux mesures s'imposent :

1° Application immédiate de l'échelle mobile, qui restera en vigueur jusqu'à la stabilisation totale du coût de la vie.

2° Blocage des prix. Là, nous avons vu les dirigeants cégétistes prendre position, mais malheureusement sans donner le moyen de réaliser. Car nous ne considérons pas comme sérieux le projet des commissions départementales qui « transmettront » les doléances aux « autorités officielles »... Il existe un moyen de bloquer les prix. Il n'en existe même qu'un : c'est celui qui passe par le *contrôle ouvrier sur les livres de compte*.

Ce contrôle sera effectué par les comités d'entreprise et devra être permanent et total. De plus, les délégués aux C. E. jetteront par dessus bord le secret professionnel qui les paralyse.

Nous pensons que seule l'imposition d'un tel contrôle est susceptible de réaliser le blocage des prix.

Mais, direz-vous, tout ceci est bien joli, mais comment le réaliser ? Là encore, je ne pense pas qu'il existe de nouvelle et miraculeuse solution. L'expérience de la com-

mission nationale des salaires vient de nous montrer que le patronat marchand — même s'il peut payer — lorsqu'il sait avoir devant lui des parlementaires prêts à toutes les discussions et à tous les compromis, et non des représentants ouvriers fermes sur leur position, décidés à inviter à l'action ceux qu'ils représentent si leur délégation est inefficace ou insuffisante.

Eh bien ! aujourd'hui comme en 1936, camarades, il va falloir un peu les bousculer, nos dirigeants syndicaux, si nous voulons avoir satisfaction.

Il faut dès aujourd'hui appliquer les déclarations d'Hénaff, même si celui-ci les a ravalées dès le lendemain.

Constituez vos cahiers de revendications. Ils comprendront :

Le salaire minimum ;
Le rajustement de tous les salaires par une augmentation unique de 3.000 fr. mensuelle, ou 17 fr. de l'heure ;

L'échelle mobile.

Ces cahiers, vous les déposerez devant le patronat et exigerez la discussion immédiate. Si la discussion s'éternise ? Un petit coup de cordon d'une heure en guise d'avertissement. Et s'il se fait vraiment trop tirer l'oreille, alors vous tirerez un peu plus fort.

Bien sûr, nous savons que des revendications comme l'échelle mobile ou le blocage des prix dépassent le cadre de l'entreprise. C'est pourquoi nous demandons la reprise des conventions collectives dans lesquelles devront être incluses, outre des deux mots d'ordre :

La suppression du travail au rendement ;

Le retour aux coefficients de 1936 sur l'éventail des salaires ;

La disparition des zones de salaires et la définition d'un salaire national unique pour chaque profession, etc...

Mais là encore, nous savons que nous n'obtiendrons pas gain de cause par d'interminables discussions et nous ne répéterons jamais assez que le seul gage de succès réside dans la lutte autonome de la classe ouvrière par l'action directe, dont la principale manifestation est et demeure : la grève.

BRASSAMAIN.

Au congrès de l'U.S. Métaux de la R.P.

(Suite de la première page).

Car, camarades, chacun sait qu'aucune confiance ne peut être accordée à un patron et que celui-ci connaît bien toutes les ficelles pour falsifier un bilan.

Si la position actuelle du syndicat constitue un progrès sur celle qu'il avait soutenue jusqu'ici, il y a cependant des points avec lesquels il nous est impossible d'être d'accord.

Nous ne pouvons accepter le principe même du travail au rendement ; il ne s'agit pas de l'améliorer, il s'agit de le supprimer.

Nous sommes contre le travail au rendement parce que non seulement il réduit l'ouvrier au rang d'une machine et qu'il ruine sa santé déjà compromise par la sous-alimentation, mais encore parce qu'il crée la division parmi la classe ouvrière. Les ouvriers savent bien que cette forme d'exploitation favorise les plus forts qui arrivent à gagner davantage que les autres. Il permet toutes les manœuvres classiques du patronat qui sait très bien que ces inégalités de salaires sont une arme contre les ouvriers.

Il y a un autre point sur lequel le rapport d'activité est muet et qui nous intéresse en premier lieu. C'est celui du trop grand écart existant entre les salaires des différentes catégories.

Dans l'usine où je travaille un manoeuvre touche 24 francs de l'heure et un professionnel 48 francs. Une

Dans le livre parisien

Dans les assemblées générales des différentes sections du Livre parisien, qui ont eu lieu dans le courant du mois de mars, la grande question qui a accroché nos dirigeants syndicaux a été l'échelle mobile des salaires.

Depuis des mois, une poignée de camarades menaient la lutte sur cette revendication, pour qu'elle soit insérée dans nos programmes d'activité, mais, chaque fois, on nous lançait à la figure le mot « démagogie » ; nous étions des démagogues et pourtant nous ne faisons que traduire dans les faits une vieille revendication des ouvriers du Livre, car l'échelle mobile est restée chère à tous nos camarades. Nous l'avions avant la guerre et elle donnait pleine satisfaction aux intéressés ; il aurait fallu rester attaché à ce mode de rémunération plutôt que de voir l'incohérence qui règne actuellement dans les salaires du Livre parisien.

Aussi, c'est avec une douce joie que nous avons lu dans le dernier numéro du Livre parisien la prose de nos dirigeants ; ceux-ci découvraient tout à coup les avantages de l'échelle mobile, ce n'est pas nous qui nous plaindrons que ces camarades soient touchés par la grâce. On fait encore quelques petites réserves, mais, enfin, le principe en est admis.

Ce revirement s'explique, d'une

part, par la position sans équivoque prise sur cette question par le Congrès fédéral de Saint-Etienne, et, d'autre part, et surtout, par la « température » qui régnait dans les assemblées générales. Nos dirigeants sont peut-être plus soucieux de leur fauteuil que des directives de la C.G.T.

Une revendication qui va recevoir également une solution, c'est la parité entre le salaire presse et le salaire labueur. Ce n'est un secret pour personne que nos camarades « canardiens » étaient mieux payés que les imprimeurs et typos des imprimeries commerciales. C'est une anomalie qui va disparaître, mais peut-être pas sans friction avec les maîtres-imprimeurs.

Nous allons rentrer dans l'ère de l'élaboration des conventions collectives, nous dénoncerons tout contrat dans lequel l'échelle mobile ne serait pas incluse. Les 25 % de la C.G.T. sont nettement insuffisants et le virage à gauche de notre Centrale confédérale ne nous dit rien qui vaille.

Notre mot d'ordre, c'est que les salaires doivent s'adapter aux prix. Ce n'est pas les prix qui doivent monter, mais les marges bénéficiaires qui doivent diminuer, et nous savons que, dans le Livre, nos patrons ne mangent pas d'argent. Nous en avons des preuves à l'appui.

Roger PAUL, Livre parisien.

MOTS D'ORDRE DES FONCTIONNAIRES :

Augmentation des traitements et retraites
Reclassement de la Fonction publique
Péréquation des retraites.

La C. G. T. a pris position officiellement sur le problème de la revalorisation des salaires, traitements et retraites.

Cette revendication majeure — qui les préoccupe en premier chef et au même titre que leurs frères de misère de l'industrie privée — n'empêche pas les travailleurs de l'Etat de réclamer avec force le reclassement de la fonction publique.

En décembre 1945, quelques jours après l'admirable manifestation « démonstrative » accomplie par tous les ressortissants de l'Etat-patron, le gouvernement Gouin-Thorez-Gay affirma qu'il allait procéder, en accord avec les dirigeants du Cartel des Services publics, à un reclassement général des fonctionnaires.

Depuis cette date, une commission ministérielle a surgi dans le cadre supérieur de chaque administration, mais si nous ne connaissons pas le stade actuel de la besogne réalisée par ces organismes étanches, nous n'en constatons pas moins l'extrême lenteur avec laquelle ils se meuvent.

Au demeurant, les responsables du mouvement syndical appelés à siéger dans les commissions déclarent aujourd'hui que le résultat — et partant la mise en application du laborieux projet — ne pourront être rapportés avant plusieurs mois !

Cet exemple illustre, de façon remarquable, la manière désinvolte affichée par les puissants du jour dans leur dessein continu de berner, de duper les masses.

Il ne va pas sans contribuer à en-

pareille différence ne peut que créer la division de la classe ouvrière.

Véritable revalorisation des salaires, Contrôle ouvrier sur la production, Echelle mobile,

Diminution de l'écart existant entre les différentes catégories,

Tels devraient être les objectifs de notre syndicat.

Mais il ne suffit pas de les formuler, il faut employer pour les faire aboutir tous les moyens dont nous disposons.

Il est temps de rompre la pause. Il faut passer à l'action pour conquérir des positions solides d'où nous partirons pour la grande bataille de notre libération définitive !

venimer la légitime colère des victimes contre les auteurs d'un tel abus de confiance.

Au dernier échelon de la misère, un sort particulier est réservé aux retraitables et aux retraités.

La loi du 15 février 1946 a abrogé les dispositions de l'article 6 de la loi du 18 août 1936 et fixé de nouvelles bases de pensions établies sur la moyenne des traitements perçus pendant les trois dernières années de la carrière.

Cette mesure inique a pour effet de réduire considérablement le pouvoir d'achat des nouveaux retraités.

Elle consiste à sacrifier davantage « les bouches devenues inutiles » sur l'autel du profit capitaliste.

Elle doit être abolie sur le champ.

S'il est admis que le retraité dépense moins d'argent pour son entretien et ses transports, il est amené à connaître les mêmes besoins pour sa nourriture, les mêmes frais pour son loyer.

En conséquence, son minimum vital doit être évalué aux quatre cinquièmes environ de celui du travailleur en activité.

Que les membres du deuxième gouvernement tripartite et les protagonistes de la collaboration des classes ne se méprennent point sur les aspirations profondes et sur la volonté de combattre des fonctionnaires dont la situation pécuniaire, dévaluée par la hausse incessante du coût de la vie, dévaluée encore par comparaison avec celle des salariés, place ces travailleurs dans une position voisine du dénuement.

Déjà trompés par les allégations mensongères et les promesses de leurs dirigeants en juin 1936, ils n'ont plus confiance qu'en leur propre force.

Ils s'avèrent prêts à la lutte, aux côtés de tous les prolétaires, pour faire aboutir la revendication générale sur la revalorisation des traitements, salaires et retraites et entendent poursuivre la bataille jusqu'à l'obtention de leurs revendications particulières, relatives au reclassement immédiat de la fonction publique et à la péréquation des retraites.

M. LEGUE.

Le statut de la fonction publique

(Suite de la première page).

Le droit syndical est reconnu, c'est une vieille revendication qui aboutit. Mais le droit de grève ? La nouvelle Constitution le donnera-t-elle aux fonctionnaires ?

Le salaire de base à 120 % du minimum vital est une amélioration indiscutable. Les fonctionnaires auraient toutefois aimé voir accoler à ce minimum, le principe de l'échelle mobile des traitements en fonction du coût de la vie.

Les Commissions paritaires, groupant un nombre égal de représentants de personnel et de membres de droit, sont un avantage sur ce qui existe actuellement. Il faut remarquer tout de même que ces Commissions ou Conseils techniques, ne sont nullement des organismes de gestion ouvrière, mais simplement de collaboration, car ils n'ont aucun pouvoir de décision surtout en ce qui concerne l'exploitation de l'administration.

L'article 92 octroie 30 jours consécutifs de congé par an. Il y a là un avantage certain. Il en est de même pour les congés de maladie : extension des congés de longue durée aux maladies mentales et cancéreuses, maintien de la demi-solde pendant les six premiers mois de la mise en disponibilité.

L'article 143 prévoit la possibilité à l'âge de 50 ans pour les fonctionnaires masculins de faire valoir leurs droits à pension après 30 ans de service et 25 ans pour le personnel féminin. L'article 146 donne, aux mères de deux enfants au moins, la faculté de la retraite proportionnelle après 15 ans de service.

Ce sont là des avantages certains. En ce qui concerne les limites d'âge, il n'est pas de même, car si elle est fixée à 60 ans, le ministre peut, après avis de la Commission, maintenir en fonction au-dessus de cet âge limite.

Ce que nous ne pouvons accepter

Les dispositions précédentes bien qu'imparfaites seraient accueillies avec joie. Mais le restant du statut est inacceptable.

Que trouvons-nous ?

Des nominations politiques pour les directeurs des ministères ou des grands services publics qui doubleront le cabinet du ministre. Ce ne seront plus des fonctionnaires travaillant dans leur connaissance technique d'administrateur, mais avec passion partisane et dans le souci de plaire à l'éminence ministérielle.

Des nominations arbitraires par l'avancement de grade au choix, c'est véritablement un des points les plus révoltants du projet. C'est la légalisation du système que Mandel appliqua aux P.T.T. et qui lui valut l'antipathie de l'unanimité des postiers qui le huèrent dans le ministère même. C'est aussi le système pratiqué par « Vichy » et contre lequel tous les syndicats se sont levés. Il n'est pas possible de comprendre au-

trement que par discipline politique, le revirement des dirigeants syndicaux qui acceptent un tel statut.

La prime au rendement qui concourra à créer un esprit de « valet » pour le personnel d'exécution, et « d'adjudant » pour le cadre moyen et principal est liée à la politique de l'avancement au choix. En réalité les promotions seront données à ceux qui toucheront le plus de prime.

La notation telle qu'elle est prévue à l'article 47, § 1, « rapports avec les supérieurs, les collègues, les subordonnés, les tiers » est la négation de toute liberté dans le mode d'exécution du travail. Cette notation n'est plus d'ordre technique mais politique. Elle est excessivement dangereuse, le pouvoir de notation appartenant au chef de service (art. 46).

L'article 49 institue la péréquation des notes sur le plan national, ainsi l'élévation des notes d'un agent devra être compensée par l'abaissement de celles d'un autre, afin de maintenir l'équilibre.

L'avancement de classe est gravement compromis par le calcul de la durée moyenne. Les uns resteront 3 ans au même échelon pendant que d'autres y resteront 5 ans, alors que certains n'y resteront qu'un an. La péréquation des notes ne peut qu'aggraver cette situation.

Notons enfin que les congés sans solde n'existent pas dans le statut. Cependant ces congés permettaient souvent de pouvoir régler des questions de famille, difficiles et douloureuses. Faut-il en venir à la démission pour pouvoir donner des soins particuliers à une vieille mère éloignée, sans ressource et sans soutien ? Car la disponibilité pour convenances personnelles n'existe pratiquement plus. C'est là aussi, il faut le reconnaître, une entrave à la liberté du travail. Un menuisier, par exemple, peut quitter l'atelier où il travaille si bon lui semble, et quelques années plus tard reprendre son métier, car il restera toujours menuisier. Un fonctionnaire ne peut en faire autant.

En réalité, l'esprit qui anime ce statut est du plus pur étatisme. Il s'agit, avant tout, d'avoir en main des fonctionnaires plus qu'obéissants, bien aux ordres du gouvernement, non point pour servir le public, mais appliquer la politique de ce gouvernement. C'est pourquoi ce projet de statut est inacceptable. Appliqué, il serait une arme contre les travailleurs de la fonction publique si demain un gouvernement réactionnaire dirige le pays. N'oublions pas que nous sommes toujours en régime capitaliste. Par ce statut, les fonctionnaires seraient rivaux à l'Etat et à l'administration comme aux temps féodaux le serf était attaché à la terre.

Inspirateurs, auteurs et souteneurs de ce statut, qui osez vous présenter comme des défenseurs des conquêtes de la révolution de 1789, jetez le masque !

L.M. CHENNA.

LA VIE SYNDICALE

Résolution présentée par des métallos syndicalistes révolutionnaires à l'A.G. de la S.N.C.A.C., pour le Congrès des Métaux

1° Les syndiqués de la S.N.C.A.C. déplorent la politique définie par le Congrès de la C.G.T. Ils manifestent leur accord avec l'orientation définie par la minorité de ce Congrès (Vallière l'instituteur) ;

2° Faisant le bilan de la lutte syndicale dans les mois passés, les syndiqués de la S.N.C.A.C. constatent :

— qu'à côté de leurs salaires bloqués, les prix n'ont cessé de monter, diminuant ainsi considérablement leur pouvoir d'achat,

— que pendant ce temps les profits patronaux ont augmenté considérablement

— que malgré les efforts de la classe ouvrière, la reprise économique ne se fait que très lentement et n'est pas orientée vers la satisfaction des besoins des masses ;

3° Les syndiqués de la S.N.C.A.C. demandent à la C.G.T. d'engager la lutte pour :

— le rajustement du salaire minimum vital au taux de la vie, soit 39 francs de l'heure, 6.800 fr. par mois,

— la garantie du salaire par l'échelle mobile,

— la lutte ouvrière active contre l'augmentation des prix par le contrôle ouvrier sur les livres de comptes, en particulier, par le renforcement des Comités d'entreprise ;

4° Ils condamnent la pratique des heures supplémentaires et le système de travail au rendement comme moyen d'améliorer les salaires, ce sont des procédés qui se sont toujours retournés contre les intérêts ouvriers.

Il est faux que le cycle infernal entre les salaires et les prix entraînant l'inflation découle automatiquement de l'augmentation des salaires. En effet, si les salaires doivent être augmentés c'est au détriment des marges bénéficiaires patronales sans permettre l'augmentation des prix ;

5° Ce n'est que par la mobilisation

de tous les syndiqués, derrière ces mots d'ordre et par l'action directe contre le patronat, que sera améliorée la condition de vie des travailleurs.

En effet, le pouvoir d'achat (c'est-à-dire les salaires comparés aux prix) n'est pas déterminé par la production mais par le rapport de force dans la lutte constante ininterrompue entre les salariés et le patronat. La force ouvrière, en même temps qu'elle imposera l'augmentation des salaires, devra imposer le contrôle ouvrier des prix ;

6° Les problèmes du ravitaillement ne peuvent également être réglés que par l'action de masse. Suppression des intermédiaires trafiquants, par la création des comités de petits paysans en rapport avec les comités de quartier, appuyés par la C.G.T. ;

7° Le problème de la production dépend également de l'intervention de la force ouvrière pour arracher des mains des dirigeants capitalistes les leviers de commande de l'économie. Le rendement individuel ne fera pas changer la tendance patronale à orienter la production pour leur profit et non pour la satisfaction des besoins du pays ;

8° Les syndiqués de la S.N.C.A.C. demandent que soit respectée une autonomie totale de la C.G.T. à l'égard des organisations politiques. Les positions politiques du syndicat seront prises conformément aux désirs de la base ;

9° Conscients de la menace d'une troisième guerre mondiale, les syndiqués de l'usine demandent que soient resserrés les liens avec les mouvements ouvriers dans les pays, et désavouées les responsabilités de tous les impérialistes du monde américains, anglais, français.

Ils pensent que c'est en luttant sans faiblesse contre notre propre bourgeoisie que nous pourrions éviter une troisième guerre.

Congrès du Bâtiment du 15 et 16 juin 1946

Le Congrès s'est déroulé avec un « calme et une discipline », qui devaient nous apporter les félicitations de Lemasson, secrétaire de l'U.S.B.

De la part des permanents, même discours bureaucratique qu'il s'agisse des rapports sur l'organisation, le rôle prépondérant des Conseils syndicaux, financiers ou autres, toujours le même vide. Les copains sont fautifs s'il n'y a pas assez de syndiqués.

Cependant, il est flagrant que l'ensemble des camarades est contre les normes. Ils le disent en invoquant que ce n'est guère facile dans leur profession ; mais quelques-uns n'hésitent pas à dire que cela rappelle trop le travail à la tâche.

D'autres insistent sur la question des salaires, et réclament que les salaires soient égaux aux métaux, et font remarquer que ce n'est pas suffisant. Un camarade de chez Sauvrap et Bria demande une augmentation telle que le salaire minimum vital augmente de 100 % et au moins 7.000 francs à la base. Il devait, par la suite, se voir presque traiter de M.R.P. par Lemasson.

Un jeune nous fait un discours sur les réalisations jeunes ; une telle réalisation a été obtenue, paraît-il, sur le plan sport, et l'on est étonné de voir que le bâtiment n'ait pas songé aux caravanes ouvrières du M.U.A.J.. Tant pis alors pour les caravanes, les sports et loisirs des jeunes.

Intervention d'une camarade réclamant : à travail égal, salaire égal, et insistant sur le pouvoir d'achat misérable des masses, d'où nécessité d'adapter les salaires au coût de la vie.

Appel pour que les hommes sentent la nécessité de donner aux femmes la possibilité de militer : sur le plan revendicatif ; sur le plan politique ; sur le plan culturel, pour que cesse l'exploitation de l'homme par l'homme, et particulièrement aux femmes : couches, garderies, comités de ménagères.

Arrachard devait finir par un beau discours, où il est question d'action, de réalisations, etc.

CONCLUSIONS

L'ensemble des travailleurs est mécontent, il sent qu'on le dupe, il est là pour approuver des résolutions bureaucratiquement préparées.

Mais à celui qui réclame : un salaire minimum, des vêtements de travail, du vin et des casse-croûtes au travail, et l'action contre les commerçants faisant du marché noir, on lui répond par tactique et stratégie, que l'on ne réclame pas du vin au syndicat et que l'action contre les commerçants ne respectant pas la taxe n'est pas conseillée.

Tant pis si l'on esquinte un copain qui a traduit les sentiments des autres qui ont marqués des discours et n'osent l'exprimer.

Quant à la question des normes, il faut comprendre !... Mais les trois quarts du Congrès sont contre, malgré la persuasion tortueuse pour leur expliquer que cela est loin du travail à la tâche.

D'autre part, à la Commission exécutive, il y a seulement, sur quarante-cinq membres, huit copains qui sont dans la production, et pas une représentante femme pour la commission féminine.

Les jeux étaient préparés, et le Congrès finit par une internationale où l'on éprouve l'impression pénible d'un prolé-

ASSEMBLEE GENERALE UNIC

du jeudi 13 juin 1946

Le but de cette assemblée était :

1° La ratification des délégués pour le Congrès des Métaux de Luzeon-Puteaux ;

2° Une discussion sur les 25 % ;

3° Nouveau mode de rémunération des travailleurs de l'usine.

Sur le premier point il n'y eut pour ainsi dire pas de discussion et les ouvriers votèrent sans grande conviction les délégués désignés de façon très démocratique par la C.E. Ensuite, la parole fut donnée au camarade Vians, de la locale, qui fit un exposé très bref et parfaitement vide de contenu sur les 25 %, et termina en demandant aux camarades présents de faire une fois encore, confiance au Bureau confédéral et au gouvernement pour les mesures à prendre concernant leur application. Le président ayant ensuite demandé quels camarades voulaient poser des questions, une bonne dizaine d'ouvriers prirent la parole pour tous manifester leur mécontentement : « pourquoi plutôt 25 % que 50, 25 %, ça n'est pas suffisant, il faut aussi diminuer les prix, quelles mesures comptez-vous prendre pour leur application, etc. »

Sur ce, je demandais la parole pour réclamer un minimum vital de 7.400 pour le manoeuvre et une augmentation égale à 3.000 francs pour tous les travailleurs, ainsi que le contrôle des prix par le contrôle permanent du Comité d'entreprise délié du secret commercial sur les livres de comptes, et non pas une fois par mois comme le propose le Bureau confédéral. Tous les travailleurs savent que les patrons ont deux livres de comptes et qu'ils leur sera facile de présenter le livre qu'ils présentent au percepteur si le contrôle, par la base, ne s'exerce pas d'une façon constante.

De plus, il est nécessaire pour les ouvriers d'avoir, l'augmentation désirée obtenue, une garantie contre une augmentation parallèle des prix, ce qui réduirait tout effort à néant.

Cette garantie ne peut être que l'échelle mobile, devant rester en application jusqu'à ce que les ouvriers soient parvenus à une stabilisation effective des prix.

Mais comment arriver à imposer de pareilles solutions à la bourgeoisie, si ce n'est par l'action des travailleurs eux-mêmes, c'est-à-dire par des délégations massives à la direction, par des manifestations de masse appuyant la délégation de la C.G.T. au gouvernement et par la grève même si le patronat ne veut pas céder. Les mineurs de Lens, les ouvriers du livre et les travailleurs des assurances sociales nous ont donné l'exemple et nous devons nous engager dans cette voie, la seule qui soit valable pour briser les trusts. Cette intervention fut approuvée par beaucoup de travailleurs présents, bien que le camarade Vians, dans sa réponse, me traitât de démagogue et d'agent des trusts.

Question des salaires dans l'usine

La direction de la Maison Unic vient d'accorder une augmentation horaire de 2 fr. 50 pour tous les travailleurs, mais à la condition que l'ancien mode de rémunération, qui était celui-ci : exemple, 30 francs de salaire de base plus un boni plafonnant à environ 10 fr. 20, ce qui faisait 40 fr. 20 de salaire horaire, à la condition bien entendu, de ne pas couler le boni, le coulage était payé sur la base de 0 fr. 17 par minute supplémentaire au temps alloué. Ainsi, un ouvrier qui coulait un boni de façon totale pouvait se retrouver avec un salaire de 30 fr. Si tel était son salaire de base, il faut croire que la direction a trouvé que le vol n'était pas suffisant ainsi et, maintenant sous le prétexte d'une augmentation de 2 fr. 50, elle a établi tout un système de calcul extrêmement complexe auquel les ouvriers ne comprennent pas grand-chose, sinon que très souvent il leur manque de l'argent à la fin de la quinzaine, et les 2 fr. 50 d'augmentation sont, par ce même système, payés par les ouvriers.

MASSON.

riat déçu, que ces deux jours n'ont servi à rien, sinon qu'à bien manger.

Les copains ont dit ouvertement que le Congrès avait été un congrès impératif et non consultatif.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Le personnel enseignant de Paris manifeste dans la rue

Après trois mois d'inaction, le Conseil syndical de la région parisienne avait été convoqué par le secrétaire général majoritaire Bonin pour organiser une manifestation de rue en vue du reclassement de la fonction enseignante. Il était temps, en effet, d'engager l'action à quinze jours des grandes vacances ! En réalité il s'agissait de calmer momentanément le mécontentement des syndiqués. Toujours le principe de la soupe de sûreté !

Au Conseil syndical, plusieurs camarades, entre autres ceux de l'École émancipée, avaient critiqué l'inaction du bureau et montré que les syndiqués attendaient autre chose qu'une manifestation symbolique, organisée d'ailleurs à un moment où la plus grande partie du personnel administratif et celui de l'enseignement technique travaillaient. Si la grève des examens ou la grève générale ne pouvaient être envisagées, faute de temps, du moins la manifestation devait être soulignée par un arrêt général du travail pendant une journée. Les partisans de la majorité confédérale firent écarter cette proposition, ainsi d'ailleurs que certains confédérés, ceux pour qui la phraseologie d'action directe n'est qu'une machine de guerre contre les « communistes ».

La manifestation se déroula le 27

juin, de la place de l'Opéra aux ministères des Finances et de l'Éducation nationale. Manifestation imposante de plus de 10.000 syndiqués, mais bien monotone et muette. Une délégation, parmi laquelle on comptait nos camarades Breuillard, Hippert, Pennetier et Bourgeois, alla porter nos revendications à Schuman et à Naegelen. Quand Bonin fut obligé de reconnaître que le ministre des Finances n'avait fait aucune promesse, les manifestants réagirent violemment et s'en prirent à l'inaction du bureau. Des coups de sifflets accueillirent Bonin qui se félicitait de la « belle » manifestation, ainsi que les cris de « la grève illimitée ! », « à l'action ! ». Les manifestants voulurent pénétrer de force dans la cour du ministère de l'Éducation nationale et il fallut que la police intervint. Malgré les cris de « la police avec nous ! » que poussaient certains, les flics continuellement à faire bonne garde en agents dociles de l'État bourgeois.

Au bout du compte, beaucoup de camarades ont compris qu'ils avaient été bernés et sont maintenant persuadés que le ministre des Finances ne peut céder que devant une grève générale du personnel enseignant, comme le disaient les camarades de l'École émancipée.

MAUGUEN.

Chez "Grappin-Anna" à La Garenne

Camarades,

Le Congrès local des Syndicats de La Garenne s'étant tenu la semaine dernière, je vous transmets le compte rendu des débats ainsi que la motion que l'usine dont je suis le secrétaire a votée à l'unanimité des ouvriers et techniciens, dans sa dernière assemblée générale, et mandaté sa Commission exécutive afin de la défendre au Congrès local. Je vous donne ci-après le texte complet de cette motion :

RESOLUTION

Les ouvriers, employés et techniciens de chez « Grappin-Anna » ont pris connaissance des dernières décisions de la Commission administrative de la C.G.T.

Ils se déclarent satisfaits de voir enfin se déclencher la lutte pour les salaires et la revalorisation du pouvoir d'achat.

Mais ils pensent que l'augmentation des salaires ne doit pas être réclamée proportionnellement à ceux-ci, c'est-à-dire par une augmentation au pourcentage (25 %). Un tel système possède, en effet, le grave inconvénient d'accroître les écarts déjà scandaleux entre les petits salaires et les salaires plus élevés.

Nous estimons que la C.G.T. doit réviser et préciser cette position de la façon suivante :

1° Délimitation d'un minimum vital.

Ce minimum il est facile de le déterminer :

En février 1945, le Bureau confédéral réclamait un salaire de base de 4.000 francs.

Depuis cette date, le coût de la vie a augmenté de 85 %. Le salaire minimum doit donc être de :

$$4.000 \times 185 = 7.500 \text{ francs}$$

soit : 42 francs 50 de l'heure ;

2° Augmentation équivalente de tous les autres salaires, soit : 3.000 fr. environ.

Par ailleurs, et pour que cette augmentation ne soit pas illusoire, il est indispensable, comme le réclame la C.A., d'entreprendre une action énergique pour le blocage des prix.

Mais il ne suffit pas de se déclarer pour le blocage, il faut procéder à un moyen pour le réaliser. Ce moyen existe, c'est le contrôle permanent des livres de comptes du patronat par le Comité d'entreprise, étant bien entendu que les délégués au C.E. ne seront plus liés par le secret professionnel.

Nous déclarons que seule l'action du Syndicat, l'action directe des travailleurs, peut arrêter la montée des prix, que ni les pouvoirs publics, ni les hautes administrations n'ont jamais pu et ne pourront jamais enrayer.

Il est également nécessaire jusqu'à ce que les prix soient bloqués, de garantir le pouvoir d'achat des masses contre toutes les nouvelles hausses des prix. Pour cela, il faut immédia-

tement appliquer l'échelle mobile des salaires, sur la base des indices du coût de la vie, déterminés à chaque période par la C.G.T. Les ouvriers, employés et techniciens de chez « Grappin » pensent que les mots d'ordre de la C.G.T. doivent être aujourd'hui :

— Salaire minimum à 7.500 francs ;
— Augmentation mensuelle pour tous les salaires de 3.000 francs ;
— Blocage des prix par le contrôle ouvrier des livres de comptes ;
— Echelle mobile des salaires.

Tous ces mots d'ordre doivent s'inscrire dans le cadre des cahiers de revendications déposés par chaque usine devant la direction.

Cette action marque le départ vers le retour aux conventions collectives qui doivent régler les rapports entre patrons et ouvriers et abolir le décret Raynaud, du 1^{er} juin 1940, qui fixe les salaires par arrêté gouvernemental.

Le personnel de chez « Grappin-Anna » déclare que le Bureau confédéral devra déposer les revendications devant le gouvernement. Il faut appuyer cette délégation du Bureau en organisant une manifestation de masse qui montrera l'unité de la classe ouvrière en lutte pour ses revendications.

Si cette démonstration s'avère insuffisante, il ne faudra pas craindre, en dernier recours, d'utiliser la grève qui est, en définitive, la seule arme qui ait jamais permis aux travailleurs d'arracher leurs revendications.

C'est cette « motion » que je présentai au Congrès local. Écoutez très attentivement par les camarades des dix-huit usines représentées, ce qui ne plut pas au représentant de l'U.S. de la R.P., le camarade Sorthez, qui entreprit de démolir cette motion en la présentant comme démagogique et inspirée par les trusts. Il raconta, notamment, que seule la bourgeoisie avait intérêt à la grève. Sa violente attaque ne plut sans doute pas à tous les camarades présents, mais ceux-ci ne purent donner leur avis. Notre motion ne fut pas mise aux voix, ce qui est une preuve de plus de l'esprit démocratique qui anime nos responsables syndicaux (pas tous heureusement).

Il ne fut même pas fait appel aux camarades présents pour désigner la délégation au Congrès de la R.P. Bien mieux, la liste étant préparée d'avance, aucune motion ne fut présentée et mise aux voix en vue de ce congrès par la majorité du bureau. Mais si les ouvriers de chez « Grappin » ont compris, les autres camarades des usines de La Garenne se rendront bientôt compte qu'une seule lutte est possible pour sortir de l'impasse actuelle, c'est la lutte pour nos revendications, pour nos salaires, face au patronat, c'est la lutte que mène Front Ouvrier pour le syndicalisme révolutionnaire.

Le secrétaire,
RITAINE.